

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE
DE
MARTOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le premier décembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
26 NOVEMBRE 2015

DATE D'AFFICHAGE
26 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J-P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, F. COUTEAU, S. DELMOTTE, H. GANDOSI, M. GOMMÉ-PONSOT, G. LABIFFE, M. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Absent : F. POINTIER

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

OBJET :

2015/44 Acquisition des parcelles B 531, B 152 et B 353 appartenant aux consorts DOUBET

M. le Maire propose au Conseil Municipal, d'acquérir la parcelle cadastrée B 353, d'une superficie de 9 899 m² et appartenant aux consorts DOUBET.

Cette parcelle de terrain est située en zone AU1, zone actuellement concernée par la modification du Plan Local d'urbanisme, afin de la rendre constructible.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le projet de la commune est de créer un lotissement communal sur l'ensemble de la zone et que la commune est déjà propriétaire de deux parcelles.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les conseillers que lors d'une prise de contact avec les consorts DOUBET, ceux-ci lui ont exprimé leur souhait de vendre les parcelles cadastrées B 531, d'une superficie de 4 802 m² et B 152, d'une superficie de 7m², situées en zone AUa.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'acquérir ces 2 parcelles afin de réaliser une réserve foncière.

Vu la consultation du service des Domaines : ces terrains ont été évalué à la somme totale de 240 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle B353 à 20.80 € m² soit un montant total de 205 899.20 € et les parcelles B 531 et B 152, pour un montant forfaitaire de 45 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition desdits terrains, au prix total de 250 899.20 €

CHARGE M. le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me Sylvain PETITPAS, Notaire à PONT-AUDEMER.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

2015/45 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'agglomération Seine Eure – Adoption

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que la commission Locales d'Evaluation des charges Transférées de l'Agglomération Seine Eure s'est réunie mardi 13 octobre 2015 pour se prononcer sur le transfert des charges relatif à l'extension de la compétence aide sociale – volte aide à domicile à l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le rapport de la commission doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération Seine Eure à la majorité qualifiée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce dossier

DECISION

Le Conseil Municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré :

Vu le rapport de la CLECT

APPROUVE son contenu et le montant de l'attribution de compensation qui en résulte pour la commune.

2015/46 RESTAURATION DE STATUES A L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Michel QUENNEVILLE rappelle aux membres du Conseil que les travaux de rénovation de l'Eglise sont terminés mais qu'il conviendrait de faire restaurer cinq statues. Il leur présente deux devis et leur propose de retenir le moins-disant.

Il précise qu'une partie de ces travaux peut faire l'objet d'une aide de 50% de la part du Conseil Général. Il propose donc de déposer une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le devis de l'EURL Serge Giordani pour un montant HT de 3 015 € et charge le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet et de demander l'inscription de ces travaux à un programme subventionné.

2015/47 SACEM : FORFAIT ANNUEL DE DROITS D'AUTEUR

Le Conseil Municipal prend la décision de renouveler le contrat forfaitaire adapté aux communes qui s'appliquera à l'année 2016.

2015/48 ECLAIRAGE PUBLIC : REALISATION D'ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission éclairage public s'est réunie le 24 novembre afin d'étudier les différentes possibilités qui permettrait à la commune de réaliser des économies d'énergie.

Monsieur le Maire précise que cette démarche ne s'inscrit pas seulement dans un souhait d'économies financières mais également dans un effort d'économies d'énergie nécessaire pour la planète.

Vu les études réalisées par la commission d'éclairage public, il est proposé au conseil municipal de réaliser une coupure générale de l'éclairage public de 0h00 à 5h00, chaque jour.

Les économies financières réalisées serviront à améliorer l'éclairage public en place, avec le remplacement des anciennes lampes par un éclairage à LED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à cette coupure qui commencera fin janvier 2016 avec 10 voix pour, 3 abstentions et une voix contre, celle de Monsieur Daniel LAFFILLÉ qui estime que l'éclairage public en place est performant et qu'il est dommage de ne pas s'en servir vu le coût d'investissement. Cette coupure, de plus, compliquera les rondes de la gendarmerie pour la sécurité des habitants.

2015/49 INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Sur Proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier l'indemnité de fonction de Monsieur le Maire, de la manière suivante :

- ancienne indemnité : 31 % de l'indice brut 1015 (taux maximum fixé par les textes réglementaires)
- nouvelle indemnité : 28.6 de l'indice brut 1015.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle les dates des événements suivants :

- vœux du Maire : samedi 2 janvier 2016 à 17h à la salle des fêtes
- exposition de peinture : vernissage le samedi 9 janvier à 11h30
Exposition : samedi 9 janvier de 14h à 19h30 et dimanche 10 janvier de 10h à 18h

Monsieur le Maire remercie tous les élus et participants pour leur implication dans la préparation et le déroulement du marché de Noël.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 12 janvier 2016 à 18h15
